

Ville de
Vitry-le-François

République française • Département de la Marne

Le 26 février 2025

Monsieur Eric LOMBARD
Ministre de l'Economie, des Finances et
de la Souveraineté industrielle et
numérique
139 rue de Bercy
75012 PARIS

Réf. : JPB/FR/33/2025

cher

Monsieur le Ministre,

Depuis 2020, les services de la DGFIP implantés sur la commune de Vitry-le-François, dont l'arrondissement compte 47 000 habitants, ont été réorganisés, et ce conformément à la « charte du nouveau réseau de proximité de la direction générale des impôts et des finances publiques » signée entre Monsieur le Ministre des Comptes Publics et du Président du Département de la Marne en date du 6 novembre 2019.

Ces opérations ont eu pour conséquence de :

- fusionner le Service des Impôts des Entreprises (SIE) présent à Vitry-le-François avec le SIE de Châlons-en-Champagne. Il reste une personne pour assurer la réception des entrepreneurs locaux...
- fusionner les trésoreries de Vitry-le-François, Sermaize-les-Bains et Sézanne pour devenir le Service de Gestion Comptable (SGC) de Vitry-le-François ;
- fusionner le Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Vitry-le-François avec celui de Châlons-en-Champagne. Il reste à Vitry-le-François une antenne pour recevoir la population (des permanences ont été créées à Bassuet, Pargny-sur-Saulx et Sermaize-les-Bains).

Cette réorganisation garantissait jusqu'au 31 décembre 2026 l'existence et l'implantation des services.

Mais elle a conduit aussi à un résultat : de 17 agents en 2017, le service est réduit à 3 fonctionnaires en 2025 secondés par un contractuel ! Et demain ou après-demain, plus personne ?

Vos services du département de la Marne viennent de nous faire connaître leur décision de fermer l'antenne de Vitry-le-François au 1^{er} avril 2025.

Cet acte unilatéral remet en cause la charte pourtant déjà sévère pour notre territoire.



www.vitry-le-francois.net
C.S. 50420 • 51308 Vitry-le-François Cedex
Tél. 03 26 41 22 77 • Fax. 03 26 41 22 88
secretariat.general@vitry-le-francois.net

Par cette décision, lourde de sens pour tout notre arrondissement, ce sera plus qu'une dégradation du service apporté aux citoyens, mais un effondrement doublé d'un quasi abandon.

En guise de compensation, il est proposé de mobiliser le réseau « France Services » en sous-préfecture pour réaliser un accueil et guider les usagers, sans traitement de fond des dossiers.

Concrètement cette décision a plusieurs conséquences :

- il ne s'agit plus d'un service offert à la population de Vitry-le-François et de ses environs mais d'une permanence comparable à celle apportée dans les bourgs d'Anglure, Sermaize-les-Bains, Suippes...
- les usagers devront prendre leur véhicule pour se déplacer à Châlons-en-Champagne et y trouver un niveau de réponse compatible avec la complexité des sujets fiscaux ;
- les personnes sans véhicule et/ou en difficulté avec l'outil numérique pour le faire auront ainsi tout loisir pour nourrir un mécontentement supplémentaire.

Mis à part le côté inique de cette orientation, j'ai questionné la décision sur deux points :

1/ La mesure de compensation est-elle pertinente et réaliste ?

Lors des campagnes déclaratives de l'impôt sur l'IRPP (du 15 avril jusqu'au dépôt limite début juin), la file d'attente moyenne journalière à Vitry-le-François oscille entre 80 et 100 personnes. Il apparaît immédiatement que les moyens envisagés pour renforcer la permanence dans les locaux « France Services » ne seront pas en mesure de remplacer le service supprimé.

2/ Cette mesure est-elle conforme à l'éthique républicaine et au principe d'égalité ?

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- 1 500 personnes par trimestre à Vitry-le-François, soit environ 6 000 à l'année ;
- 1 700 personnes par trimestre à Epernay alors que l'arrondissement compte environ 20 000 habitants de plus. Le différentiel en faveur du centre d'Epernay tient à l'activité viticole liée au dernier trimestre de l'année. A noter que Vitry-le-François étant également un arrondissement viticole, son volume d'activité est inclus dans celui d'Epernay.

Nous sommes donc en présence d'une mesure inadaptée et incompréhensible. Il s'agit manifestement d'une rupture du principe d'égalité des usagers devant le service public.

Les habitants du Sud-Est marnais sont abandonnés au profit du triangle Reims-Châlons-Epernay.

Vous avez porté le programme national « Action Cœur de Ville » avec la Banque des Territoires, vous avez soutenu le développement des petites et moyennes villes, vous connaissez les attentes des citoyens.

Vous avez favorisé les politiques qui recourent le territoire auprès des élus locaux (NPNRU entre autres...), il est inconcevable que vos services abandonnent les territoires concernés par ces politiques.

Qui gagne à laisser disparaître les services publics dans les territoires, alors que leur numérisation permettrait de garantir la pérennité des antennes de proximité ?

Qui peut croire qu'un accueil généraliste soit en mesure de se substituer à un service spécialisé ?

Les conséquences de cette fermeture sont inacceptables.

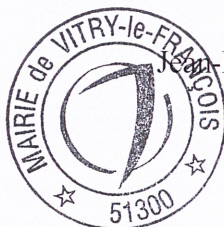
Nous demandons pour le Sud-Est marnais l'organisation d'un service comparable au reste du département.

Vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma très haute considération.

Sincèrement .

Le Maire,
Président de la CC-VCD



Jean-Pierre BOUQUET